



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2013-006 du 12 février 2013

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ASSURANCE
DOMMAGES AUX BIENS AVEC LA SMACL**

Rapporteur : M. le Président.

Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

Nombre de pouvoirs : 0



Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),
33 (pour la délibération n°2013-013),
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2012356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Vu le marché d'assurance de la collectivité concernant le lot n°1 Dommages aux Biens, attribué à la SMACL le 29 novembre 2011,

Considérant la nécessité de régulariser l'état du patrimoine de la collectivité avec les suppressions des surfaces des locaux de la Boulangerie Petit, de la fermeture de la crèche du Lautaret, du local à Central Parc et des caissons d'équarrissage,

Considérant la nécessité de régulariser l'état du patrimoine de la collectivité avec la prise des garanties des locaux dédiés au NRA-ZO,

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais doit prendre un avenant au marché d'assurance « Dommages aux Biens » pour l'année 2013, avec ces différentes modifications de surface qui font passer la prime annuelle versée au titre de ce lot n°1 de 12 177,76 € H.T en 2012 à 11 465,92 € H.T en 2013.

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale & Finances en date du 28 janvier 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 29 janvier 2013,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 au marché d'assurance avec la SMACL au titre du lot n°1 « Dommages aux Biens » visant à prendre en compte les modifications du patrimoine assuré de la collectivité, ramenant la prime annuelle de 12 177,76 € H.T en 2012 à 11 465,92 € H.T en 2013.

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché d'assurance « Dommages aux Biens »,

- Précise que la dépense sera prévue au Budget primitif 2013,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 18 FEV. 2013

Date affichage : 19 FEV. 2013